



**ERRATUM**

**VEUILLEZ NOTER** que l'avis public paru le 27 août 2025 et destiné *Aux propriétaires d'un immeuble et aux occupantes et occupants d'un établissement d'entreprise* mentionnait que la date limite pour transmettre le formulaire est le 16 octobre 2025. Cette date doit être remplacée par le **18 octobre 2025 15 h**.

**AVIS PUBLIC DE RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE - VOTE PAR CORRESPONDANCE SCRUTIN DU 2 NOVEMBRE 2025**

Par cet avis public, Mme Claudine Fréchette, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la Ville.

1. La liste électorale municipale sera déposée au bureau de la Ville de Mont-Tremblant le 3 octobre 2025. Elle fera l'objet d'une révision.
2. Pour voter, vous devez être inscrite ou inscrit sur cette liste.

Vous avez le droit d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale si, le jour du scrutin :

- Vous avez 18 ans accomplis
- Vous avez la citoyenneté canadienne
- Vous n'avez pas perdu votre droit de vote à cause d'une tutelle
- Vous n'avez pas été déclaré(e) coupable d'une manœuvre électorale au cours des cinq dernières années

De plus, vous devez, le 2 novembre 2025, remplir **l'une** des deux conditions suivantes :

- Avoir votre domicile sur le territoire de la Ville et, depuis au moins six mois, au Québec
- Depuis au moins 45 jours, soit le **18 septembre 2025**, être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la Ville

**NOTE :** Si votre domicile n'est pas sur le territoire de la Ville et que vous souhaitez exercer votre droit de vote, vous devez transmettre une demande d'inscription ou une procuration, selon le cas, à la présidente d'élection (**voir 5**).

3. Si vous êtes une électrice ou un électeur domicilié sur le territoire, vous pourrez présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision à l'endroit, aux jours et aux heures indiquées ci-dessous. Vous pourrez également y consulter la liste électorale.

Endroit	Jours et heures		
Cour municipale 1145, rue de Saint-Jovite	Mercredi	15 octobre	13 h à 17 h
	Judi	16 octobre	17 h à 20 h
	Samedi	18 octobre	10 h à 15 h

À noter que vous pouvez effectuer une demande de révision de la liste électorale autrement qu'en personne selon les modalités suivantes :

- Au préalable, prendre rendez-vous pour une rencontre en visioconférence en appelant au 819 681-6409
- Les rendez-vous se tiendront dans les plages horaires mentionnées ci-dessus
- Un courriel confirmant la date et l'heure et incluant un lien Teams vous sera envoyé

4. Toute personne qui souhaite demander l'inscription d'une personne domiciliée sur le territoire de la Ville doit indiquer l'adresse précédente du domicile de cette personne et présenter deux documents :

- Un qui indique le nom et la date de naissance de la personne
- L'autre, son nom et l'adresse de son domicile

5. Si vous êtes **une électrice ou un électeur non domicilié**, vous pouvez être inscrit sur la liste électorale si votre formulaire d'inscription est reçu **avant le 18 octobre 15 h** soit la dernière journée et heure pour présenter une demande devant la commission de révision. Le formulaire SMRC-9.1 *Procuration pour l'inscription sur la liste électorale (co-propriétaires)* ou le SMRC-9.2 *Demande d'inscription sur la liste électorale (propriétaire unique)* doit être complété à cet effet et vous permettra également de voter par correspondance. Votre demande sera conservée pour toutes les élections et les référendums suivant la réception de la demande jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée. Cependant, la demande de vote par correspondance doit être renouvelée pour chaque événement.

6. Vous pouvez joindre la présidente d'élection (ou la secrétaire d'élection, le cas échéant) à l'adresse et aux numéros de téléphone ci-dessous :

<b>Claudine Fréchette, présidente d'élection</b> 819 681-6420	<b>Maude Picotin, secrétaire d'élection</b> 819 681-6409
<b>Hôtel de ville de Mont-Tremblant</b> 1145, rue de Saint-Jovite, Mont-Tremblant J8E 1V1	

7. Le présent avis étant donné avant la fin de la période de mise en candidature, la révision de la liste n'aura lieu que si la tenue d'un scrutin la rend obligatoire.

Donnés à Mont-Tremblant, ce 1<sup>er</sup> octobre 2025.

Claudine Fréchette  
Présidente d'élection

**Élections municipales**

